

Multipliée par 1,8 depuis 1980, la dépense intérieure d'éducation représente 6,9 % du PIB en 2009, soit :

- 132,1 milliards d'euros,
- 7 990 euros par élève ou étudiant,
- 2 050 euros par habitant.

En 2009, la dépense intérieure d'éducation (DIE) atteint 132,1 milliards d'euros, soit 6,9 % de la richesse nationale (PIB). Pour l'éducation, la collectivité nationale, tous financeurs confondus, réalise un important effort financier à hauteur de 2 050 euros par habitant, ou de 7 990 euros par élève ou étudiant. Les comparaisons internationales rapportent aux PIB nationaux les dépenses consacrées à la seule formation initiale (hors formation continue). La France se situe toujours, en 2007, au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (6,0 % contre 5,7 %), en deçà des États-Unis et de la Suède, mais nettement au-dessus de l'Espagne, de l'Allemagne ou de l'Italie. Entre 1980 et 2009, la dépense d'éducation a crû en moyenne légèrement plus vite que la richesse nationale (+ 2,1 % au lieu de 1,9 % par an), mais sa part dans le PIB a fluctué. Dans les années 1980, elle passe de 6,4 % à 6,8 % en 1982 pour revenir à 6,4 % en 1989. Ces années correspondent à la mise en place des lois de décentralisation : les crédits d'investissement de l'État sont transférés aux départements et aux régions qui ne mettront en œuvre d'importants travaux de reconstruction et de rénovation des lycées et collèges qu'à partir de 1989. Après 1989, la part de la DIE dans le PIB augmente très fortement pour atteindre 7,6 % de 1993 à 1997, progression due notamment à l'effort important des collectivités territoriales ainsi qu'à la revalorisation de la rémunération des personnels enseignants. De 1998 à 2008, le PIB a, en revanche, progressé de 22,3 % contre seulement 8,5 % pour la DIE, dont la part dans la richesse nationale décroît régulièrement, pour revenir à 6,7 % en 2008. En 2009, la part de la DIE dans le PIB augmente pour atteindre 6,9 % sous l'effet d'une

hausse de la DIE (+ 1,3 % à prix constants) conjuguée au recul du PIB (- 2,6 %) en raison de la crise.

Globalement, depuis les années 80, la croissance de la DIE s'explique moins par l'accroissement du nombre d'élèves, que par celui du coût de chaque élève, qui, tous niveaux confondus, progresse sur la période 1980-2009 de 1,9 % par an en prix constants (compte tenu des ruptures de séries en 1999 et en 2006). De multiples facteurs expliquent cette hausse : poids croissant des enseignements du second degré et du supérieur, amélioration de l'encadrement dans le premier degré, revalorisation du statut des enseignants. Si les dépenses moyennes par élève des premier et second degrés ont crû dans des proportions importantes (respectivement de 76,7 % et 64,6 %), la dépense moyenne par étudiant du supérieur n'a augmenté que de 41,1 %, la forte hausse des effectifs jusqu'en 1996, puis de 2000 à 2003, ayant absorbé la plus grande part de l'augmentation des crédits consacrés à l'enseignement supérieur.

Trois quarts des dépenses sont des dépenses de personnel, essentiellement prises en charge par l'État, qui participe de manière prépondérante au financement de la DIE, à hauteur de 59,2 % en 2009 dont 54,0 % pour les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les collectivités territoriales assurent 24,6 % du financement total initial. Leur part s'accroît encore dans le second degré et le supérieur à partir de 2006, notamment du fait du transfert des personnels TOS (techniciens, ouvriers et de service) dans le second degré et des nouvelles compétences en matière de formations sanitaires et sociales transmises aux régions dans l'enseignement supérieur. Les ménages, quant à eux, participent à hauteur de 7,9 %.

La dépense intérieure d'éducation représente toutes les dépenses effectuées par l'ensemble des agents économiques, administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages, pour les activités d'éducation : activités d'enseignement scolaire et extrascolaire de tous niveaux, activités visant à organiser le système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (restauration et hébergement, médecine scolaire, transports) et les dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement).

Cette dépense est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, compte satellite de la Comptabilité nationale. En 1999, il a fait l'objet d'une rénovation ; trois changements importants ont été apportés :

- intégration des DOM ;
- nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels ;
- réévaluation des dépenses des ménages.

À partir de 2006, la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) modifie les règles budgétaires et comptables de l'État, notamment en matière de charges sociales mieux évaluées et affectées aux rémunérations des agents de l'État. Financement initial : financement avant prise en compte des transferts entre les différents agents économiques. C'est donc ce qui est à la charge effective de chacun des agents.

Financement final : notion qui permet d'étudier la relation entre le dernier financeur et, soit le producteur, soit l'activité d'éducation.

Source : MEN-DEPP et MESR-DGSI-DGRI SIES

Pour les comparaisons internationales : OCDE
Champ : France métropolitaine + DOM

01 La dépense pour l'éducation

France métropolitaine + DOM

	1980	1990	2000	2008	2009
Dépense intérieure d'éducation (DIE)*					
aux prix courants (en milliards d'euros)	28,5	68,0	104,9	129,8	132,1
aux prix 2009 (en milliards d'euros)	71,4	93,1	125,1	130,4	132,1
DIE/PIB en %	6,4	6,6	7,3	6,7	6,9
DIE/habitant aux prix 2009 (en euros)	1 320	1 600	2 050	2 020	2 050
Dépense moyenne par élève*					
aux prix courants (en euros)	1 760	4 030	6 200	7 820	7 990
aux prix 2009 (en euros)	4 420	5 510	7 390	7 860	7 990
Structure du financement initial (en %)**					
État	69,1	63,7	65,2	59,2	59,2
<i>dont MEN et MESR</i>	60,9	56,5	57,4	54,0	54,1
Collectivités territoriales	14,2	18,5	19,9	24,5	24,6
Autres administrations publiques et CAF	0,4	0,7	2,1	1,6	1,6
Entreprises	5,5	5,9	5,4	7,0	6,7
Ménages	10,8	11,2	7,4	7,7	7,9

(*) La réévaluation de la DIE (voir méthodologie ci-contre) s'applique à l'ensemble de la période 1980-2009.

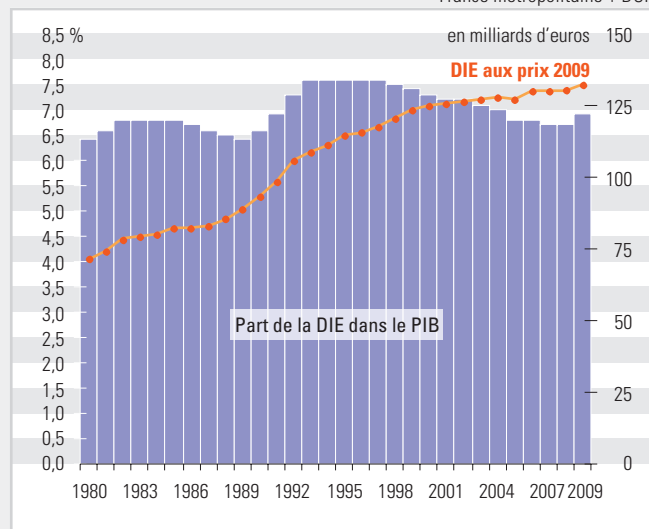
Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

(**) Financement initial : voir méthodologie ci-contre.

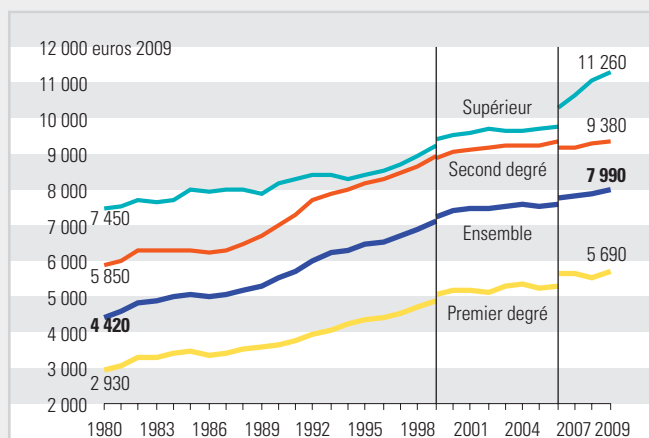
Source : MEN-DEPP et MESR-DGSIP-DGRI SIES

02 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB (1980-2009)

France métropolitaine + DOM



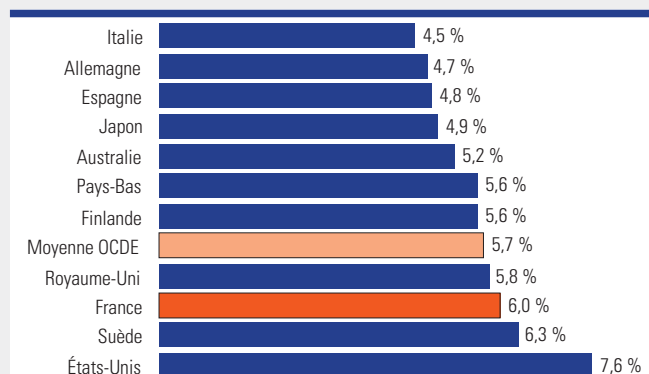
03 Évolution de la dépense moyenne par élève aux prix 2009 (1980-2009)



Lecture : ce graphique présente deux ruptures de série : en 1999, rénovation du compte de l'éducation (France métropolitaine + DOM) ; en 2006, modification des règles budgétaires et comptables de l'État (LOLF).

Source : MEN-DEPP et MESR-DGSIP-DGRI SIES

Dépense d'éducation (formation initiale) par rapport au PIB (2007)



Source : OCDE, édition 2010 de *Regards sur l'éducation*

En 2009, près de 30 % de la dépense intérieure d'éducation, soit 38,2 milliards d'euros, ont été consacrés à l'enseignement du premier degré. Depuis 1980, la dépense moyenne pour un élève du premier degré a augmenté de 76,7 % en prix constants, pour s'établir à 5 690 euros en 2009.

En 2009, la dépense d'éducation pour le premier degré (enseignement élémentaire et pré-élémentaire, adaptation scolaire, scolarisation des élèves handicapés et activités liées) représente 38,2 milliards d'euros.

Près de 40 % de cette dépense est financée par les collectivités territoriales, essentiellement les communes qui prennent en charge la rémunération de personnels non enseignants (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles – ATSEM), ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'investissement des écoles. Les dépenses de personnel représentent 75 % de la dépense totale, dont 25 % pour les personnels non enseignants.

De 1980 à 1992, la part de la dépense d'éducation consacrée au premier degré avait continûment régressé, de 28,9 % à 26,4 %, avant de croître régulièrement pour revenir à 28,9 % en 2009. Depuis 1980, la dépense globale pour le premier degré a donc augmenté, comme la dépense intérieure d'éducation, de 84,9 % à prix constants.

De 1980 à 2009, dans un contexte de baisse ou de stagnation des effectifs d'élèves du premier degré et de revalorisation des carrières des enseignants (création du corps des professeurs des écoles), la dépense moyenne pour un élève du premier degré est passée, à prix constants, de 2 930 euros à 5 690 euros, soit une augmentation de 76,7 %, ou en moyenne de 2,0 % par an (compte tenu des ruptures de séries en 1999 et en 2006). Ce rythme

de progression a, toutefois, fortement ralenti lors des dernières années.

Les comparaisons internationales de coûts moyens par élève de l'enseignement élémentaire montrent, qu'en 2007, la France se situe toujours en dessous de la moyenne de l'OCDE, nettement en deçà de pays comme les États-Unis ou le Royaume-Uni. Parmi les pays européens comparables, seule l'Allemagne présente des coûts inférieurs.

Depuis 1980, les dépenses annuelles moyennes par élève du préélémentaire et de l'élémentaire se sont nettement rapprochées, pour atteindre environ 4 400 euros en 1997, grâce à l'augmentation du nombre moyen d'enseignants par élève et à l'important accroissement des dépenses de personnel des communes en préélémentaire.

Depuis 1998, le coût de l'élève en élémentaire redevient supérieur à celui de l'élève en préélémentaire (d'environ 7 % en 2009).

De 1990 à 2009, le coût d'une scolarité primaire théorique (3 ans en préélémentaire et 5 ans en élémentaire) sans redoublement, ni raccourcissement de cycle, s'est accru de 57,3 % (passant de 28 590 à 44 960 en euros constants).

La dépense d'éducation pour le premier degré comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de France métropolitaine et des DOM pour l'enseignement et les activités liées : restauration et hébergement, administration, orientation, médecine scolaire, fournitures scolaires, transports scolaires, rémunération des personnels d'éducation en formation, etc., pour la partie correspondant au premier degré.

Cette dépense est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, compte satellite de la Comptabilité nationale. En 1999, il a fait l'objet d'une rénovation ; trois changements importants ont été apportés :

- intégration des DOM ;*
- nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels ;*
- réévaluation des dépenses des ménages.*

À partir de 2006, la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) modifie les règles budgétaires et comptables de l'État, notamment en matière de charges sociales, mieux évaluées et affectées aux rémunérations des agents de l'État. Les montants des dépenses de la dernière année sont des montants provisoires. L'indicateur international est présenté en équivalents-dollars convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

Source : MEN-DEPP

Pour les comparaisons internationales : OCDE
Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé

01 La dépense d'éducation pour le premier degré

France métropolitaine + DOM

	1980	1990	2000	2008	2009
DIE pour le premier degré*					
aux prix courants (en milliards d'euros)	8,3	18,3	28,6	37,1	38,2
aux prix de 2009 (en milliards d'euros)	20,7	25,0	34,2	37,3	38,2
Part dans la DIE (en %)	28,9	26,9	27,2	28,6	28,9
Dépense moyenne par élève*					
aux prix de 2009 (en euros)	2 930	3 650	5 140	5 550	5 690
Structure du financement initial (en %)**					
État		51,9	52,6	52,8	
dont MEN – MESR		51,8	52,4	52,5	
Collectivités territoriales		40,9	39,5	39,4	
Autres administrations publiques et CAF		2,3	1,7	1,6	
Entreprises		0,0	0,0	0,0	
Ménages		4,9	6,2	6,2	

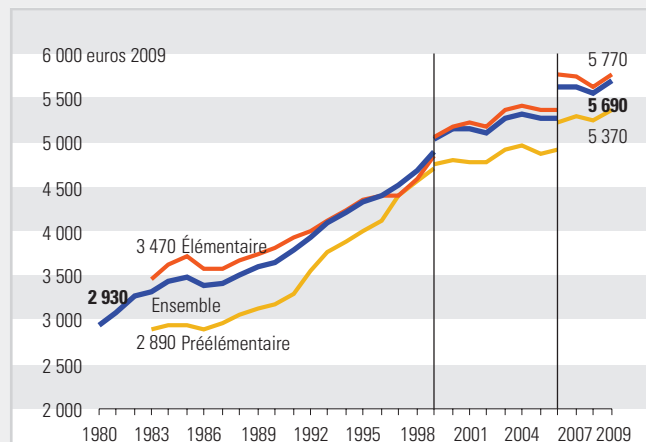
(*) La réévaluation de la DIE (voir méthodologie indicateur 01) s'applique à l'ensemble de la période 1980-2009.

Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

(**) La structure du financement initial du premier degré a fait l'objet d'une nouvelle estimation à partir de 2003.

Source : MEN-DEPP

02 Évolution de la dépense moyenne par élève du premier degré aux prix 2009 (1980-2009)



Lecture : ce graphique présente deux ruptures de série : en 1999, rénovation du compte de l'éducation (France métropolitaine + DOM) ; en 2006, modification des règles budgétaires et comptables de l'État (LOLF).

Source : MEN-DEPP

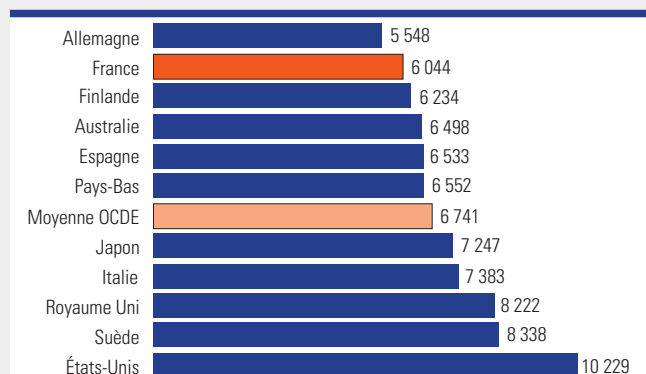
03 Dépense théorique* pour une scolarité primaire (aux prix de 2009)

	1990		2009	
	(en euros)	(en %)	(en euros)	(en %)
Préélémentaire	9 540	33,4	16 110	35,8
Élémentaire	19 050	66,6	28 850	64,2
Total	28 590	100,0	44 960	100,0

* 3 ans en préélémentaire et 5 ans en élémentaire (sans redoublement, sans raccourcissement de cycle).

Source : MEN-DEPP

Dépenses pour un élève de l'élémentaire Public et privé, en équivalents-dollars (2007)



Source : OCDE, éditions 2010 de *Regards sur l'éducation*

En 2009, le pays a consacré 55,4 milliards d'euros à l'enseignement du second degré, soit 42,0 % de la dépense intérieure d'éducation. Depuis 1980, la dépense moyenne par élève a crû de 64,6 % en prix constants pour s'établir à 9 380 euros en 2009.

En 2009, le pays a consacré 55,4 milliards d'euros au second degré (activités d'enseignement et activités liées), soit 42,0 % de la dépense intérieure d'éducation contre 44,9 % en 1980. Stable au début des années quatre-vingt-dix, cette proportion connaît une légère hausse de 1995 à 1998, puis décroît au cours des dernières années.

En prix constants, la dépense totale pour le second degré a augmenté de 73,0 % entre 1980 et 2009, soit + 1,9 % par an. On peut estimer que la dépense par élève a crû de 64,6 % (compte tenu des ruptures de séries en 1999 et en 2006). Moins forte que dans le premier degré, et nettement ralentie ces dernières années, cette hausse résulte, surtout dans les années 1990, d'une part, de l'amélioration de la carrière des enseignants, parmi lesquels agrégés et certifiés sont de plus en plus nombreux (*indicateur 08*), d'autre part, des conséquences des lois de décentralisation. En effet, suite au transfert des crédits d'apprentissage, de transports scolaires (à partir de 1984), de fonctionnement des collèges et lycées (1986) et d'équipement de ces établissements (progressivement à partir de 1986), les départements et les régions ont massivement participé à la dépense d'éducation dans le second degré.

À partir de 2006, on assiste à une nouvelle vague de décentralisation avec le transfert des personnels TOS (techniciens, ouvriers et de service) des collèges et lycées publics aux régions et départements, ainsi que de la part correspondante du forfait d'externat pour les établissements secon-

naires privés sous contrat. Les collectivités territoriales financent ces nouvelles compétences par le biais des taxes affectées déjà existantes (attribution d'une part de la TIPP et de la TSCA*). En 2009, les collectivités territoriales assurent ainsi 23,1 % du financement initial. La DIE du second degré n'est plus financée qu'à hauteur de 65,0 % par l'État qui prend en charge la quasi-totalité des personnels (hormis les TOS).

Les comparaisons internationales de dépense moyenne par élève montrent que la France continue de présenter un coût relativement élevé dans l'enseignement secondaire : environ 9 530 équivalents-dollars en 2007, contre 8 270 pour la moyenne des pays de l'OCDE.

En 2009, un collégien coûte 8 020 euros, un lycéen 11 400 euros en enseignement général ou technologique, 11 810 euros en enseignement professionnel. Une scolarité commencée à l'âge de trois ans et menant, en 15 ans, à un baccalauréat général et technologique sans redoublement est évaluée à 111 240 euros en 2009, contre 76 070 euros en 1990 (aux prix 2009), soit une augmentation de 46 %. Une scolarité menant à un baccalauréat professionnel en 16 ans est évaluée à 124 280 euros, en augmentation de 40 % depuis 1990.

* TIPP taxe intérieure sur les produits pétroliers, TSCA taxe spéciale sur les contrats d'assurance.

La dépense d'éducation pour le second degré comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de la France métropolitaine et des DOM pour l'enseignement et les activités liées : restauration et hébergement, administration, orientation, médecine scolaire, fournitures scolaires, transports scolaires, rémunération des personnels d'éducation en formation, etc., pour la partie correspondant au second degré. Cette dépense est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, compte satellite de la Comptabilité nationale. En 1999, il a fait l'objet d'une rénovation ; trois changements importants ont été apportés :

- intégration des DOM ;
- nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels ;
- réévaluation des dépenses des ménages.

À partir de 2006, la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) modifie les règles budgétaires et comptables de l'État, notamment en matière de charges sociales, mieux évaluées et affectées aux rémunérations des agents de l'État. Les montants des dépenses de la dernière année sont des montants provisoires. L'indicateur international est présenté en équivalents-dollars convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

Source : MEN-DEPP

Pour les comparaisons internationales : OCDE

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé

01 La dépense d'éducation pour le second degré

(y compris apprentissage niveau secondaire)

France métropolitaine + DOM

	1980	1990	2000	2008	2009
DIE pour le second degré*					
aux prix courants (en milliards d'euros)	12,8	30,7	46,8	55,0	55,4
aux prix de 2009 (en milliards d'euros)	32,0	42,1	55,8	55,3	55,4
Part dans la DIE (en %)	44,9	45,2	44,7	42,4	42,0
Dépense moyenne par élève* aux prix de 2009 (en euros)	5 850	7 010	9 040	9 310	9 380
Structure du financement initial (en %)**					
État		74,1	65,3		65,0
<i>dont MEN – MESR</i>			68,7	61,8	61,6
Collectivités territoriales		14,0	23,0		23,1
Autres administrations publiques et CAF			2,4	2,2	2,2
Entreprises			1,6	2,1	2,1
Ménages			7,9	7,4	7,6

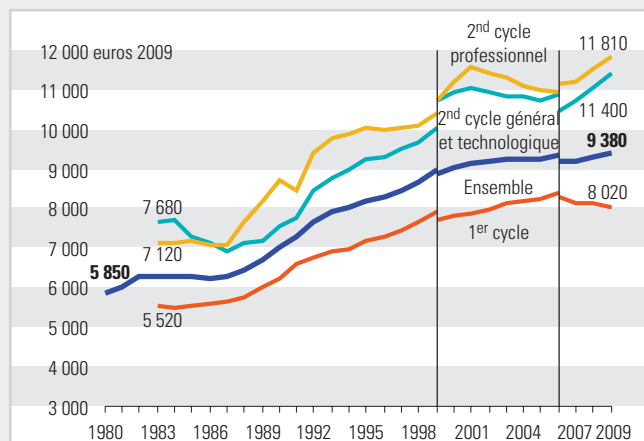
(*) La réévaluation de la DIE (voir méthodologie indicateur O1) s'applique à l'ensemble de la période 1980-2009.

Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

(**) La structure du financement initial du second degré a fait l'objet d'une nouvelle estimation à partir de 2003.

Source : MEN-DEPP

02 Évolution de la dépense moyenne par élève* du second degré aux prix 2009 (1980-2009)



* Ce graphique présente deux ruptures de série : en 1999, rupture due à la rénovation du compte de l'éducation (France métropolitaine + DOM) ; en 2006, rupture due à la modification des règles budgétaires et comptables de l'État (LOLF).

Source : MEN-DEPP

03 Dépense théorique pour quelques scolarités-types, sans redoublement* (aux prix de 2009, en euros)

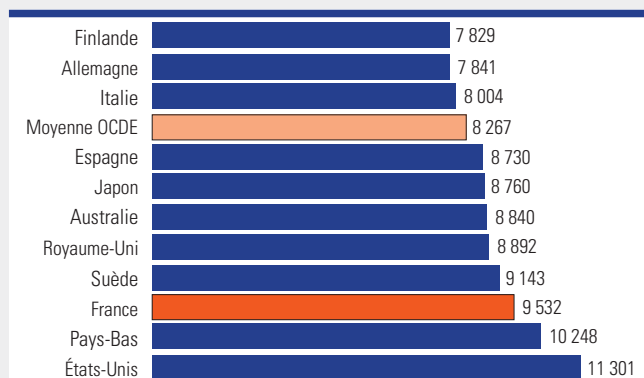
Scolarités-types	Durée totale	Dépense totale (aux prix de 2009)	
		1990	2009
BEP 2 ans	14 ans	70 930	100 660
Baccalauréat général et technologique	15 ans	76 070	111 240
Baccalauréat professionnel	16 ans	88 350	124 280

* Avant réforme de la voie professionnelle qui commence à s'appliquer progressivement à partir de la rentrée 2008

Source : MEN-DEPP

Dépense moyenne pour un élève du secondaire

Public et privé, en équivalents-dollars (2007)



Source : OCDE, édition 2010 de *Regards sur l'éducation*

Pour l'enseignement supérieur, la collectivité nationale a dépensé 26,3 milliards d'euros en 2009. Cette dépense a été multipliée par 2,5 depuis 1980 (en prix constants).

En 2009, la dépense moyenne par étudiant s'élève à 11 260 euros, soit 41 % de plus qu'en 1980 (en euros constants).

La collectivité nationale a consacré, en 2009, 26,3 milliards d'euros à l'enseignement supérieur, soit une augmentation de 3,4 % par rapport à 2008 (en prix constants). Depuis 1980, la dépense pour l'enseignement supérieur a connu une forte croissance, de 3,2 % en moyenne annuelle. Son poids dans la dépense intérieure d'éducation est passé de 14,6 % en 1980 à 19,9 % en 2009 (tableau 01).

L'accélération de cette croissance, sensible à partir de 2006, tient à un effort budgétaire accru, mais aussi à la prise en compte d'un périmètre élargi à toutes les activités de recherche en université, à une revalorisation des cotisations sociales imputées, et enfin, à la réévaluation du coût des formations sanitaires et sociales relevant maintenant de la compétence des régions.

Sur l'ensemble de la période, la DIE au profit du supérieur a été multipliée par 2,5 mais, face à un quasi-doublement des effectifs, la dépense moyenne par étudiant n'a augmenté que de 41,1 % (compte tenu des ruptures de séries en 1999 et en 2006), atteignant 11 260 euros en 2009. Dans le même temps, la dépense moyenne par élève du second degré augmentait de 64,6 %.

Les comparaisons internationales (qui reposent sur des données nationales pas toujours homogènes) montrent que la dépense annuelle moyenne par étudiant en France (12 770 équivalents-dollars en 2007, y compris les activités de recherche et de développement) est un peu inférieure à la moyenne

des pays de l'OCDE (12 910 équivalents-dollars). Le coût moyen d'un étudiant estimé par l'OCDE de manière cumulée, sur l'ensemble de la durée de ses études supérieures, place aussi la France en dessous de la moyenne (mais des pays, comme les États-Unis, ne participent pas à cet indicateur).

Les coûts moyens par étudiant sont très différents selon les filières de formation (graphique 02). Ils varient, en 2009, de 10 220 euros par an pour un étudiant d'université publique à 13 730 pour un étudiant de STS et 14 850 euros pour un élève de CPGE. Les coûts moyens par étudiant en IUT (ainsi que d'autres instituts rattachés) ne sont plus quantifiables depuis la mise en application de la LOLF, en raison de la globalisation des crédits des universités. Le coût théorique d'une scolarité de 18 ans, menant sans redoublement à une licence, est évalué à 141 900 euros en 2009, quand une scolarité en 17 ans menant à un BTS reviendrait à la collectivité à 138 700 euros.

La part de l'État prépondérante dans le financement de la DIE pour le supérieur (plus de 72 %) ; la part des collectivités territoriales atteint 9,8 % et celle des ménages 8,8 %. Certaines aides directes ou indirectes financées par l'État, et qui bénéficient aux étudiants ou à leur famille, n'apparaissent pas dans la DIE pour l'éducation supérieure : elles sont d'ordre fiscal (majoration du quotient familial) ou non directement liées au statut étudiant (allocation logement social). Leur prise en compte (hors versements des régimes sociaux) porterait en 2009 le coût moyen d'un étudiant pour la nation de 11 260 euros à 12 520 euros.

La dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de la France métropolitaine et des DOM pour l'enseignement et les activités liées : oeuvres universitaires, administration, fournitures, bibliothèques universitaires, rémunération des personnels d'éducation en formation, etc. Elle ne comprend pas les activités de formation continue ni, jusqu'en 2006, le fonctionnement et l'investissement de la recherche des universités (mais elle retenait par contre l'ensemble des salaires des enseignants-chercheurs). À partir de 2006, et en raison de la nouvelle présentation des lois de finances dans le cadre de la LOLF, on retient l'ensemble des coûts de la recherche en université (personnel, fonctionnement et investissement), ainsi que l'ensemble des coûts des bibliothèques. Les montants des dépenses de la dernière année sont des montants provisoires. L'indicateur international est présenté en équivalents-dollars convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

Source : MEN- DEPP, MESR-DGSIP-DGRI SIES
Pour les comparaisons internationales : OCDE
Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé

01 La dépense d'éducation pour le supérieur

France métropolitaine + DOM

	1980	1990	2000	2008	2009
DIE pour le supérieur*					
aux prix courants (en milliards d'euros)	4,2	11,2	17,5	25,3	26,3
aux prix de 2009 (en milliards d'euros)	10,5	15,3	20,9	25,4	26,3
Part dans la DIE (en %)	14,6	16,4	16,7	19,5	19,9
Dépense moyenne par élève* aux prix de 2009 (en euros)	7 450	8 190	9 540	11 060	11 260
Structure du financement initial (en %)**					
État		78,5	72,1	72,4	
<i>dont MEN et MESR</i>		68,2	64,0	64,2	
Collectivités territoriales			5,2	10,1	9,8
Autres administrations publiques***			1,3	0,8	0,8
Entreprises			5,8	8,5	8,2
Ménages			9,2	8,5	8,8

(*) La DIE a été réévaluée (voir méthodologie indicateur 01) pour l'ensemble de la période 1980-2009.

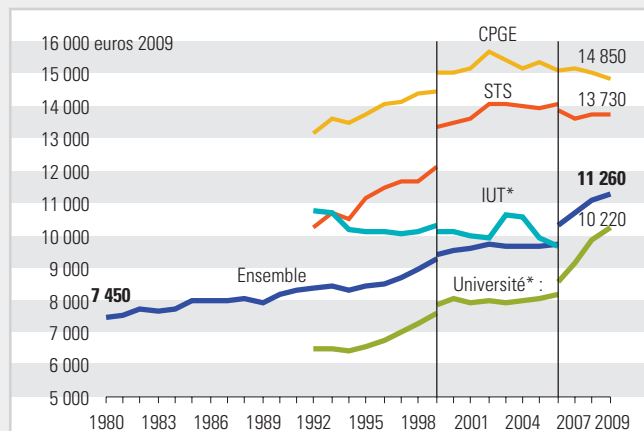
Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

(**) La structure du financement initial du second degré a fait l'objet d'une nouvelle estimation à partir de 2003.

(***) Y compris chambres consulaires (CCI, CM, CA, etc.)

Source : MEN-DEPP, MESR-DGSIP-DGRI SIES

02 Évolution de la dépense moyenne par étudiant aux prix 2009 (1980-2009)

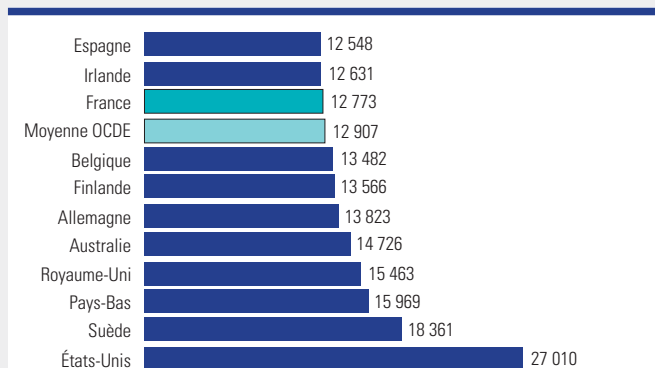


Lecture : ce graphique présente deux ruptures de série : en 1999, rupture due à la rénovation du compte de l'éducation (France métropolitaine + DOM) ; en 2006, rupture due à la modification des règles budgétaires et comptables de l'État (LOLF).

* La réforme de la LOLF ne permet plus de repérer les dépenses des IUT, qui sont intégrées aux universités depuis 2006.

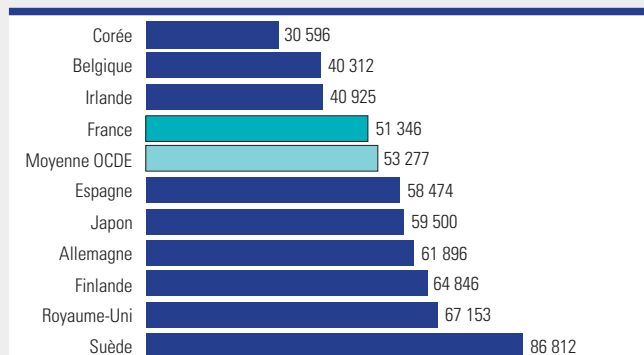
Source : MEN-DEPP, MESR-DGSIP-DGRI SIES

Dépense moyenne annuelle par étudiant, y compris activités de recherche et développement en équivalents-dollars (2007)



Source : OCDE, édition 2010 de *Regards sur l'éducation*

Dépenses cumulées par étudiant, pendant la durée moyenne de ses études (yc recherche) en équivalents-dollars (2007)



(1) Les données sur la durée moyenne des études aux États-Unis ne sont pas disponibles.

Source : OCDE, édition 2010 de *Regards sur l'éducation*

En 2009, 9,6 milliards d'euros ont été consacrés à l'activité de formation continue, et 2,6 milliards aux formations extrascolaires, soit au total 9,1 % de la dépense intérieure d'éducation. Tandis que la formation continue bénéficie toujours aux salariés les plus qualifiés, la validation des acquis de l'expérience permet d'obtenir tout ou partie de diplômes allant du CAP au master.

Les dépenses consacrées à la formation continue s'élevaient en 2009 à 9,6 milliards d'euros (selon le compte de l'éducation, qui présente une différence d'approche avec le compte de la formation professionnelle – voir méthodologie). De 1980 à 2009, cette dépense a augmenté de 29,7 % en euros constants (tableau 01). Durant la même période, les dépenses pour l'enseignement extrascolaire ont triplé, notamment à la suite d'un transfert en 1999 de dépenses pour l'enseignement artistique (conservatoires municipaux) jusque là affectées au second degré. Globalement, la part de la formation continue et des formations extrascolaires dans la DIE baisse de 11,6 % à 9,1 %.

En financement initial, c'est-à-dire avant transferts, ces dépenses sont principalement supportées par les entreprises (46,2 %) et l'État (24,1 %). L'État finance notamment la formation de ses agents et celle des personnes à la recherche d'un emploi : le ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique est ainsi le premier des financeurs publics. Le ministère de l'Éducation nationale ainsi que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche assurent 13,0 % du financement de l'État, soit 3,3 % du financement total.

Bien que la formation continue soit considérée, parfois encore, comme « l'école de la deuxième chance », devant bénéficier en priorité aux personnes les moins qualifiées, son accès apparaît d'autant plus facile que l'on est un homme, cadre, salarié d'une grande entreprise et titulaire d'un

diplôme élevé (tableau 02). De plus, le niveau du diplôme détermine davantage que la catégorie sociale l'accès à la formation continue (tableau 03). Les chômeurs sont moins nombreux à bénéficier d'une formation (environ un tiers d'entre eux en 2006, d'après l'enquête sur la formation continue), qui leur permet d'apprendre un nouveau métier ou de mieux se préparer à la recherche d'un emploi.

La validation des acquis de l'expérience (VAE) constitue un autre moyen d'obtenir un diplôme, en faisant valoir son expérience professionnelle. Le nombre de candidats à la VAE qui s'adressent à l'Éducation nationale pour obtenir un diplôme national d'enseignement professionnel ou technologique est stable depuis trois ans. En 2009, les deux tiers des validations obtenues sont des validations complètes (14 820), soit une hausse de 5 % par rapport à 2008. Le diplôme le plus recherché reste le BTS (35 % des dossiers). De manière plus précise, les deux diplômes les plus demandés relèvent du domaine des services à la personne : le CAP Petite enfance et le diplôme d'État d'éducateur spécialisé recueillent respectivement 16 et 11 % de l'ensemble des candidatures.

Depuis 2002, ce dispositif se développe aussi dans l'enseignement supérieur (universités et CNAM). En 2009, environ 4 050 validations ont été délivrées pour obtenir tout ou partie d'un diplôme, 2 150 diplômes complets ayant été octroyés.

La dépense pour l'activité de formation continue rassemble les dépenses de tous les agents économiques (État, administrations territoriales et autres, entreprises, ménages) pour l'organisation des actions de formation continue, y compris les stages organisés de manière interne par les entreprises ou les administrations. Les principales différences du compte de l'éducation, utilisé ici avec le compte de la formation professionnelle établi par le ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique et s'élevant en 2007 à 28,4 milliards d'euros, sont les suivantes : le second inclut l'apprentissage, la rémunération des stagiaires et les exonérations de charges sociales afférentes aux contrats en alternance et aux contrats d'apprentissage. Les activités extrascolaires comprennent les cours du soir, l'activité du CNAM, etc. Elles font partie de la dépense d'éducation, dont le montant global en 2009 (132,1 milliards) se trouve ainsi réparti entre le premier degré (38,2 milliards), le second degré (55,4), le supérieur (26,3) et le champ couvert par cet indicateur (9,6 et 2,6).

Champ : France métropolitaine et France métropolitaine + DOM
Sources : MEN-DEPP, MESR, MTSFP (DARES)

01 La dépense pour la formation professionnelle continue et l'enseignement extrascolaire

France métropolitaine + DOM

	1980	1990	2000	2008	2009
DIE pour la formation continue					
aux prix courants (en milliards d'euros)	3,0	7,0	10,2	9,8	9,6
aux prix de 2009 (en milliards d'euros)	7,4	9,6	12,2	9,9	9,6
DIE pour l'enseignement extrascolaire (1)					
aux prix courants (en milliards d'euros)	0,3	0,8	1,8	2,5	2,6
aux prix de 2009 (en milliards d'euros)	0,9	1,1	2,1	2,5	2,6
Part dans la DIE (en %)	11,6	11,5	11,4	9,6	9,1
Structure du financement initial (en %)*					
État			nc (2)	25,4	24,1
dont MEN-MESR**			nc (2)	3,7	3,3
Collectivités territoriales			nc (2)	16,2	17,0
Autres administrations publiques et CAF			nc (2)	0,2	0,2
Entreprises			nc (2)	46,4	46,2
Ménages			nc (2)	11,8	12,4

(1) L'enseignement « extrascolaire » correspond aux formations CNAM, formations artistiques (transfert de crédits depuis 2003 de l'enseignement du second degré).

(2) le transfert de crédits de la formation artistique intervenu en 2003, rend la répartition de 2000 non comparable (n.c.).

* Cette ventilation n'est possible qu'à partir de 1999.

** Depuis 2003, une part des dépenses de l'État n'est plus comptabilisée en IUFM mais réaffectée aux activités d'enseignement initial des premier et second degrés scolaires.

Source : MEN-DEPP

03 Taux d'accès à la formation en fonction du niveau de diplôme et de la catégorie socioprofessionnelle

%	Bac + 3 et plus	Bac + 2	Bac BT	CAP BEP	Non-diplômés	Ensemble
Cadres	65	65	51	36	ns	60
Prof. intermédiaire	62	65	56	55	33	58
Employés	65	48	52	33	24	38
Ouvriers	ns	ns	41	30	22	29
Ensemble	64	61	51	36	24	44

ns : non significatif

Champ : salariés des secteurs public et privé

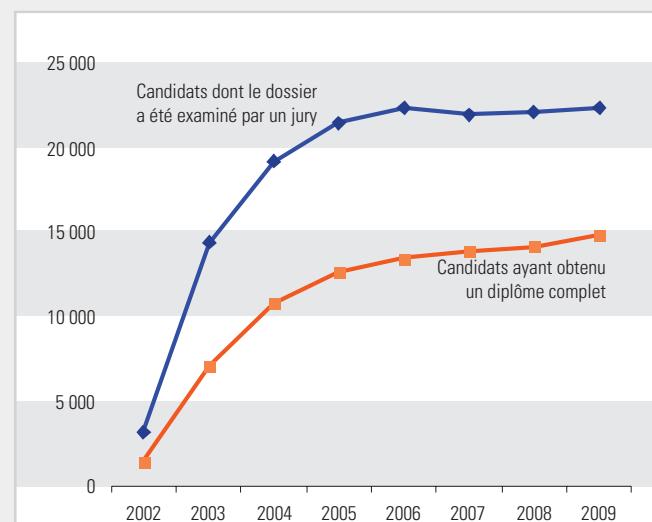
Source : FC2006

02 Stagiaires de la formation continue par sexe et taille des entreprises en 2007

	Taux de stagiaires		
	Hommes	Femmes	Total
10 à 19 salariés	13,3	16,3	14,3
20 à 49 salariés	21,4	23,1	21,9
50 à 249 salariés	37,9	34,6	36,0
250 à 499 salariés	47,5	42,5	45,1
500 à 1 999 salariés	56,1	50,4	53,4
2 000 salariés et plus	62,9	53,3	58,9
Ensemble	44,8	40,8	42,9

Source : Déclaration n° 2483 - Exploitation CEREQ

04 La validation des acquis de l'expérience (VAE) dans l'enseignement professionnel et technologique de l'Éducation nationale



Source : MEN-DEPP, MESR-DGSIP-DGRI SIES

Environ un quart des collégiens et lycéens bénéficient d'une aide directe de l'État, sous forme de bourses : la proportion atteint 32,3 % en lycée professionnel. En incluant les primes et les fonds sociaux, le montant de l'aide directe totale atteint 588,7 millions d'euros.

Différentes formes d'aides financières permettent aux familles de mieux assurer les conditions de scolarisation de leurs enfants.

L'attribution, sous conditions de ressources, des bourses et primes pour les élèves du second degré représente pour le ministère de l'Éducation nationale un effort budgétaire annuel d'environ 554 millions d'euros en 2009. Les bourses attribuées concernent 1 254 000 jeunes (France métropolitaine et DOM, public et privé), soit 24 % de l'ensemble des élèves. Cette proportion, qui a peu varié depuis 2000, est deux fois plus élevée dans les établissements publics que dans les établissements privés : 26,8 % contre 12,2 %. Ces bourses ont été attribuées à 771 000 collégiens et 483 000 lycéens (*tableau 01*) ; la proportion de boursiers reste bien plus élevée en lycée professionnel (32,3 %) qu'en lycée général ou technologique (17,1 %).

Étendu en 2006, le dispositif des bourses au mérite, d'un montant de 800 €, continue sa progression en 2009-2010 avec plus de 85 500 bénéficiaires. Ces bourses sont attribuées, de droit, aux boursiers de lycée ayant obtenu une mention « bien » ou « très bien » au diplôme national du brevet (DNB), et peuvent l'être aussi à des boursiers qui se sont distingués par leur effort dans le travail.

En complément des bourses de lycée, des primes sont attribuées aux boursiers en fonction des enseignements choisis : prime d'entrée en classe de seconde, première et terminale et, pour certaines

formations professionnelles ou technologiques, la prime d'équipement et/ou la prime de qualification. Les élèves boursiers internes bénéficient en outre d'une prime à l'internat (*tableau 02*). Des enveloppes de fonds sociaux (34,6 millions d'euros) sont versées aux établissements pour apporter une aide exceptionnelle aux familles défavorisées. Après consultation de la communauté éducative, le chef d'établissement décide des aides à accorder.

Par ailleurs, les caisses d'allocations familiales (CAF) versent aux familles, sous condition de ressources, une allocation de rentrée scolaire (ARS), pour les enfants scolarisés de 6 à 18 ans. Cette allocation, dont le montant atteint 1,495 milliard d'euros en 2009, est modulée selon l'âge de l'élève (*tableau 03*).

Le rapport de l'ensemble de ces aides financières à la dépense publique totale d'éducation situait pour l'année 2007 la France près de la moyenne des pays de l'OCDE. Ces aides sont plus importantes dans des pays de l'Europe du Nord, qui peuvent également accorder des prêts (remboursables) à des élèves adultes.

Bourses nationales : elles sont payées sur des crédits du budget du ministère de l'Éducation nationale. Il existe des bourses départementales, non comptabilisées ici, prises en charge par les crédits des conseils généraux.

Bourses du second degré : leur montant est évalué en fonction des ressources et des charges des familles, selon un barème national. Les bourses de collège comportent trois taux annuels différents : 79,71 euros, 220,80 euros et 344,85 euros. Les bourses de lycées concernent les élèves scolarisés en lycée et en EREA, y compris en premier cycle, en classes préparatoires à l'apprentissage (CPA) et centres de formation d'apprentis (CFA). Le montant de la bourse varie selon le nombre de parts dont bénéficie la famille. Ce nombre est fonction des ressources et des charges familiales et peut varier entre 3 et 10 parts. Le montant de la part de la bourse est de 42,57 euros en 2009-2010.

Bourses d'enseignement d'adaptation : elles sont versées aux élèves soumis à l'obligation scolaire qui sont placés dans un établissement d'enseignement spécialisé ou qui, en plus de leur scolarité normale, suivent des enseignements d'appoint ou de rééducation complémentaires dont la famille supporte le coût. Elles sont attribuées en fonction des charges et des ressources des familles.

Fonds social pour les cantines : ils ont été mis en place pour faciliter l'accès à la restauration scolaire du plus grand nombre de collégiens et de lycéens et éviter ainsi que certains enfants se trouvent privés de repas parce que leur famille ne parvient pas à prendre en charge les frais de restauration.

Fonds sociaux collégiens et lycéens : ils sont destinés à faire face aux situations difficiles que peuvent connaître certains élèves ou leurs familles pour assurer les dépenses de scolarité ou de vie scolaire. Ces aides sont soit financières, soit en nature.

Sources : MEN-DGESCO, CNAF
Champ : France métropolitaine + DOM

01 Évolution du nombre d'élèves du second degré bénéficiant d'une aide financière (Éducation nationale, public et privé)

France métropolitaine + DOM

	2000-01	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10
Effectifs de boursiers en collège	789 726	7780 275	766 055	764 981	770 749
% boursiers en collège	23,6	24,4	24,2	24,2	24,4
Effectifs de boursiers en LEGT	300 891	286 876	261 466	252 809	244 919
% boursiers en LEGT	19,1	18,0	17,7	17,4	17,1
Effectifs de boursiers en LP	288 482	252 501	254 848	231 637	224 543
% boursiers en LP	36,6	35,3	33,8	33,8	32,3
Total lycée	589 373	539 377	516 314	497 950	482 965
dont bourses au mérite en lycée	9 259	69 996	76 960	77 220	85 500
% boursiers en lycée	26,7	24,4	23,5	23,5	22,3
Total boursiers (collèges et lycées)	1 379 099	1 319 652	1 282 369	1 262 931	1 253 714
% boursiers (collèges et lycées)	24,8	24,4	23,9	23,7	23,7
Nombre de bénéficiaires de Primes à la scolarité (1)	581 907	611 244	568 587	556 710	541 010

(1) Prime d'équipement, prime à la qualification, prime d'entrée en seconde, première, terminale, prime d'internat (certaines primes sont cumulables).

Source : MEN-DGESCO

02 Aides aux élèves (public + privé)

France métropolitaine + DOM

Nature des aides	Montant 2001	Montant 2009	Évolution 2001-2009	
	en milliers d'€		en € courants	en € constants
Aides directes MEN				
Bourses de collège	115 070	145 327	26,3 %	10,9 %
Bourses de lycée (1)	206 853	184 080	- 11,0 %	- 21,8 %
Bourses au mérite – lycée (2)	7 055	68 395	ns	ns
Primes (lycée sauf internat)	165 420	143 514	- 13,2 %	- 23,8 %
Prime à l'internat – collège (3)		1 323		
Prime à l'internat – lycée (3)		11 015		
Bourse d'enseignement d'adaptation	1 038	456	- 56,1 %	- 61,4 %
Fonds sociaux (4)	67 900	34 600	- 49,0 %	- 55,2 %
Total aides directes MEN	563 338	588 711	4,5 %	- 8,2 %
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	1 233 762	1 494 657	21,1 %	6,4 %

(1) La diminution est liée essentiellement à la baisse des effectifs d'élèves scolarisés en lycée.

(2) Le dispositif a été modifié en 2006 avec une augmentation du montant et des bénéficiaires.

(3) Créée à compter de la rentrée scolaire 2001-2002.

(4) Ces montants n'incluent pas l'utilisation des reliquats par les EPLE.

Sources : MEN-DGESCO, CNAF

03 Montants de l'aide moyenne aux boursiers* et aux bénéficiaires de l'ARS (en euros courants)

France métropolitaine + DOM

Aides aux boursiers*	2000-01	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	Évolution 2000/09
Aide moyenne en collège	152	170	188	184	190	+ 25,1 %
Effectifs de boursiers en collège (1)	789,7	780,3	766,1	765,0	770,7	- 2,4 %
Effectifs des élèves de collège (1)	3 346,3	3 197,8	3 160,3	3 183,7	3 162,8	- 5,5 %
Aide moyenne en lycée	664	796	818	839	843	+ 26,9 %
Effectifs de boursiers en lycée (1)	589,4	539,4	516,3	498,0	483,0	- 18,1 %
Effectifs des élèves de lycée (1)	2 204,2	2 215,1	2 196,0	2 156,0	2 169,0	- 1,6 %
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	2000-01	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11
6-10 ans				273	281	281
11-14 ans	253	268	273	288	296	296
15-18 ans				298	306	306

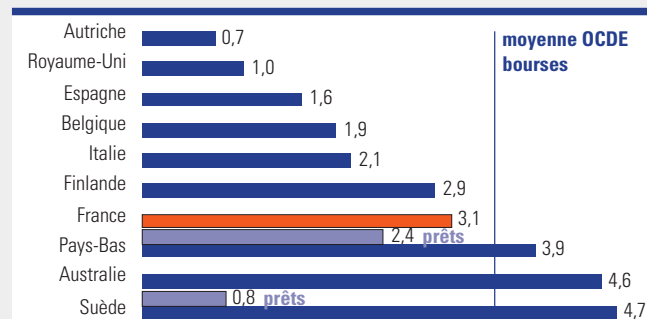
* bourses + primes en euros courants, hors fonds sociaux et bourses d'enseignement d'adaptation.

(1) en milliers

Sources : MEN-DGESCO, CNAF

Aides financières aux élèves en pourcentage de la dépense publique totale d'éducation

Enseignement primaire, secondaire et post-secondaire (non supérieur) – Année 2007



* Pour la France, l'aide financière aux élèves comprend les bourses et subventions venant des ministères et des collectivités territoriales et l'allocation de rentrée scolaire.

Source : OCDE